

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie,
du développement durable, des
transports et du logement

Arrêté du 2011
modifiant l'arrêté du 19 janvier 2009
relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau

NOR : DEVL

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 424-2 à L 424-6 et R 424-9
Vu l'arrêté du 19 janvier 2009 modifié relatif aux dates de fermeture de la chasse aux
oiseaux de passage et au gibier d'eau ;
Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 13 mars 2012,

Arrête :

Article 1er

Au troisième tiret de l'article 4 de l'arrêté du 19 janvier 2009 susvisé, après le mot « Marne »
sont ajoutés les mots « ainsi que dans les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la
Corrèze. »

Article 2

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera
publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :
La directrice de l'eau et de la biodiversité,

Odile GAUTHIER